



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes Coulongé ESI Nantes Marsauderies



Mail : cgt.disi-ouest@dgifp.finances.gouv.fr

site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

Comité Technique Local du 9 mai 2017

Ce comité technique a été consacré à la fusion des ESI nantais. La CGT a lu une déclaration liminaire disponible sur notre site.

Quelques précisions ont été données par la direction.

La fusion aura lieu au 1^{er} octobre. Il y aura donc une CAPL de mouvement local en juin (*la dernière pour les informaticiens, profitez-en !*) entre les deux ESI nantais... pour un mois.

Il y aura un règlement intérieur unifié. Ce sera l'occasion pour vous de voter sur les propositions de l'administration. Ces propositions devront rentrer dans le cadre réglementaire des journées à 11h30 maximum d'amplitude ... **donc en régression par rapport à l'existant à Marsauderies.**

M. Kerguelen a cependant affirmé que les situations particulières des services (*notamment le service Médoc de Marsauderies*) seront examinées et pourront faire l'objet de dérogations si nécessaire.

Les compensations horaires pour les déplacements à l'extérieur seront celles prévues par les dispositions nationales en cours de mise en œuvre.

La politique immobilière dépend des services de l'État, la fusion n'aurait selon M. Kerguelen aucun lien avec un éventuel déménagement physique de tout ou partie de l'ESI.

La CGT ne partage pas ce point de vue. Sur l'ensemble du territoire national, les fusions vont de pair avec les rapprochements géographiques des ESI (*Lyon, Rouen, ...*) et il y a fort à parier que l'implantation actuelle des bâtiments sera très prochainement revue.

L'implantation du service RHB a suscité des débats sans que la direction ne s'explique clairement ; la CGT a revendiqué la présence de collègues du RHB au plus près des agents, dans chacun des deux bâtiments.

Le directeur a souligné la volonté de la DGFIP d'opérer des synergies, notamment dans l'assistance avec le souhait de M. Rousselet de rapprocher les CID et les SIL. Cela se fera cependant sans précipitation.

Les synergies seront pour M. Kerguelen visibles dans le temps, grâce à des changements d'organisation. Après un premier temps de quasi statu-quo, il y aura bien un second temps, dont il ne connaît pas la date, mais pour lequel l'établissement fusionné devra être préparé. La taille de l'ESI de Nantes, qui disposera de 170 informaticiens, serait un atout pour ces changements.

Il y aura donc des changements de missions à prévoir dans les années à venir.

Le cas de l'ADO a été évoqué (*sans document préparatoire*). Le pilotage sera transféré à Angers, mais avec maintien d'un encadrement de proximité à Nantes (*cet encadrement pouvant être rattaché à la DiSI*). Tout cela pour que le travail ne change pas... dans un premier temps. L'avenir de ce service est cependant flou avec des effectifs de plus en plus restreints, et des interrogations des agents sur leur encadrement et leurs missions, demain et après-demain.

Finalement, le nouvel établissement se nommera l'ESI de Nantes, espérons qu'il ne sera pas révoqué comme l'EDIT !

Vos représentants CGT : Thomas Pawlak et Yvic Kergroac'h